



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/115

**OBJET : AVENANT - CONTRAT ENFANCE
JEUNESSE 2014/2017**

Envoyé en préfecture le 10/10/2017

Reçu en préfecture le 10/10/2017

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20170926-2017_115B-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 19 Septembre 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 19 Septembre 2017

**Le 26 Septembre l'année deux mille
dix-sept à 18h30** à Léognan

Espace Culturel G.BRASSENS

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Christian
TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	A		DUFRANC Michel (Maire)		Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François		M.FATH
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	A		BENCTEUX Laure		M.BARRERE
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard		M.TAMARELLE
BETES Françoise	P		HARRIS Marie-Jo	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

Le procès-verbal du 28 Juin 2017 est adopté

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/115

OBJET : AVENANT - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014/2017

Vu la délibération 2013/89 du 24 septembre 2013, approuvant la signature du contrat enfance jeunesse 2014/2017 avec la CAF.

Vu la réunion de la Commission « Vie Locale » du 18 septembre 2017,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSÉ

La communauté de communes de Montesquieu et les communes sont engagées avec la CAF sur un contrat enfance-jeunesse (CEJ) signé pour une période de quatre ans de 2014 à 2017.

Ce partenariat permet aux communes et à la Communauté de Communes d'être soutenues financièrement et techniquement dans la mise en œuvre de leurs politiques d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

En effet, la prestation de service (PSEJ) générée par le CEJ qui est versée par la CAF aux signataires du contrat, cofinance toutes les actions éligibles. Le renouvellement de ce partenariat est en préparation.

Pour la Communauté de Communes de Montesquieu qui gère la compétence petite enfance depuis le 1^{er} septembre 2009, plusieurs structures ou missions figurent dans ce CEJ :

- sept structures d'accueil (172 places en crèche collective et 44 places en crèche familiale)
- un Relais Assistant(es) Maternel(-les) (RAM) itinérant (10 lieux d'animations repartis sur le territoire). Le RAM est le service qui accompagne les parents employeurs et la professionnalisation de l'accueil individuel .
- un Lieu d'Accueil Enfants-Parents itinérant organisé sur trois communes
- la coordination petite enfance

Depuis 2009, le service petite enfance ne cesse de se développer et de s'adapter compte tenu :

- de l'augmentation démographique du territoire,
- des caractéristiques de cette évolution, puisqu'elle comporte une proportion de jeunes ménages, et un nombre d'enfants de moins de 6 ans très important par rapport à la Gironde et au niveau national. En effet, le taux de croissance du nombre d'enfants âgés de 0 à 3 ans est de 13,4 % alors qu'il est négatif en Gironde (moins 1%), celui des 4 - 6 ans est 18,1 % (3,7 % en Gironde). De plus, le taux d'activité des femmes ayant un enfant de moins de 3 ans est élevé, 85 %.

Ce taux est largement supérieur à la Gironde (écart de 15 points),

- de l'émergence de nouveaux acteurs et gestionnaires dans le champ petite enfance sur notre territoire (présence de 11 Maisons d'assistant(-es) Maternel(-les) ou MAM, et deux micro-crèches à gestion privée),
- du développement de l'accueil individuel et sa prépondérance sur les autres modes d'accueil (en 2009 642 places, en 2017 plus de 1100 places). L'accueil individuel avec ce nombre de places et la présence de plus de 350 assistant(-es) maternel(-les) reste le mode d'accueil principal de notre territoire, il représente plus 80 % des places d'accueil des moins de 3 ans.

Aussi, la collectivité, soucieuse de conduire une politique adaptée à son territoire a décidé de mettre en place un observatoire territorial dont le premier volet est consacré à la petite enfance. La CAF et le Département (service de la PMI) accompagnent la CCM dans cette démarche.

Cet observatoire vise à :

- appréhender la connaissance de l'offre et des besoins d'accueil de façon plus globale et approfondie avec les partenaires institutionnels,
- élaborer un nouveau schéma d'accueil petite enfance,
- améliorer la prise en charge des enfants de moins de 6 ans.

Pour répondre à ces enjeux, des missions complémentaires et/ou nouvelles sont envisagées :



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/115

**OBJET : AVENANT - CONTRAT ENFANCE
JEUNESSE 2014/2017**

- développement du RAM (animations à créer sur deux nouvelles communes),
- ouvertures supplémentaires des permanences petite enfance au vu du nombre de demandes des familles en augmentation,
- animation de l'observatoire territorial volet petite enfance.

Compte tenu de ces nouvelles missions, la CAF accepte de nous soutenir financièrement dans les actions nouvelles suivantes :

- Création d'un poste supplémentaire de coordination Petite Enfance
- Augmentation à 0,3 ETP pour le Relais Assistant-es Maternel-les (soit 3 animatrices à temps plein au lieu de 2,7).

Il est donc envisagé de réaliser un avenant au Contrat Enfance Jeunesse.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant du CEJ période 2014-2017

Inscrit les crédits nécessaires aux budget afférents.

Fait à Martillac, le 26 Septembre 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement